



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale des
AFFAIRES CULTURELLES**

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lille, le 28/05/2021

SUJET DU COMMUNIQUÉ

Trois nouveaux jardins labellisés « Jardin remarquable » en Hauts-de-France

Le jardin des Géants à Lille, le parc du Louvre-Lens à Lens et la Roseraie David Austin à Morienval ont été labellisés « Jardin remarquable » par décision du préfet de région du 10 septembre 2020, prise à la suite des propositions du groupe de travail « Label Jardin remarquable » réuni à la Direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France. La région Hauts-de-France compte désormais 31 jardins labellisés « Jardin remarquable ».

► Département du Nord

• Le jardin des Géants à Lille :

Situé à proximité de la gare Lille Europe, le Jardin des Géants s'étend sur plus de 2 hectares. En lieu et place d'un ancien parking aérien aujourd'hui enterré, les paysagistes de l'Atelier Mutabilis (Paris) ont créé un nouvel espace de nature et de poésie, inauguré en juillet 2009. On y accède par le Parvis des Nuages, planté de 5 espèces de bambous puis par l'Herbe des Géants, où alternent clairières et végétation luxuriante. Les végétaux sont « maîtres » des lieux, avec plus de 45 000 plantes. Le Jardin des Sources offre une déambulation paisible entre bassins et miroirs d'eau et architectures d'osier tressé, avec en toile de fond, les tours futuristes d'Euralille. Havre de paix au cœur de la ville, l'atmosphère qui y règne résulte d'une alchimie dont les composantes sont liées aux cinq sens.

Le Jardin des Géants a été conçu comme un lieu de vie, de culture et de diversité grâce à ses espaces ouverts et une grande esplanade dédiée aux réceptions et aux spectacles.

Il est largement ouvert au public qui le visite mais aussi l'emprunte et le fréquente pour une « traversée » urbaine plus agréable et moins bruyante.

► Département du Pas-de-Calais

• Le parc du Louvre-Lens à Lens :

L'agence japonaise SANAA a remporté le concours lancé en 2005 pour la construction du Louvre-Lens. Les architectes ont su répondre au programme du projet scientifique et culturel qui demandait « une architecture facilement accessible, proche du terrain et sensible à sa beauté mais aussi à sa fragilité, ouverte sur la nature ». Leur association avec l'architecte-paysagiste Catherine Mosbach offre une grande complémentarité entre l'architecture et le paysage, permettant ainsi la création exceptionnelle du musée-parc du Louvre-Lens. Les jardins s'étendent sur 20 hectares. Ils ont été inaugurés en décembre 2012.

Le site du Louvre-Lens s'inscrit dans un paysage particulier, façonné par l'activité charbonnière. C'est en effet un ancien carreau de mine, celui de la fosse 9/9 bis de la Société des Mines de Lens, devenu friche

Direction régionale des affaires culturelles
Service communication
Tél : 03 28 36 62 35
Mél : laurent.barrois@culture.gouv.fr
Site internet de la Drac : <https://bit.ly/31gZBQU>

Site de Lille : 1-3 rue du Lombard CS 80016
59 041 LILLE Cedex

Site d'Amiens : 5 rue Henri Daussy CS 44407
8044 Amiens Cedex

industrielle verdoyante depuis l'arrêt de l'extraction du charbon en 1960, qui a été retenu pour l'implantation du Musée Parc du Louvre Lens. Cet ensemble artificiel est composé d'un remblai minier de matériaux excavés. Pour Catherine Mosbach, « cet ensemble cohérent revisite à sa manière les traditions de l'âge classique des grands parcs de Le Nôtre ou les périodes baroques des jardins italiens ». Au-delà de ces rapprochements à l'art occidental des jardins, le parc du musée présente une inspiration japonaise, en dialogue avec l'architecture. En effet, le parc se structure autour de différents espaces très différents et parfois éloignés du musée. Grand cavalier Nord, plaines, bassin, bois pionnier, plaine ludique, cercle des initiés sont autant d'univers variés qui composent l'ensemble. A contre-courant des aménagements « classiques », la singularité du parc réside aussi en son parti-pris d'aménagement et sa méthode d'entretien. Le geste du jardinier y est mesuré et privilégie la conservation d'espèces indigènes par une sélection de plantes que d'aucun qualifierait de « mauvaises herbes ». Le jardinier laisse alors libre cours à une nature qui recolonise un site industriel, défiguré par la main de l'homme. De cette difficulté, la nature fait fi et s'adapte, transformant peu à peu ce désavantage en un atout, offrant le spectacle d'une résilience qui s'exprime de jour en jour, puisque la recolonisation est en route. Chaque parcelle laissée en végétation spontanée offre des lieux propices à l'expression d'une biodiversité retrouvée. Poumon vert en cœur urbain, le parc est un réel lieu de vie. On y dénombre par ailleurs 6600 arbres, 26000 arbustes et quelques milliers de vivaces.

► Département de l'Oise

• La Roseraie David Austin à Morienvall :

L'architecte des lieux, grand aïeul du propriétaire actuel, s'est inspiré de la mémoire contemplative du site, celui de l'abbaye de Morienvall, pour y recréer un cadre qui serait conforme selon lui au « génie » du lieu, celui d'un paysage naturel idéal. Le 27 mai 2014, l'Abbaye de Morienvall a ouvert au public la première roseraie officielle David Austin en France. Dédiée au répertoire floral de David Austin avec 1600 rosiers et 154 variétés, répartis en 300 massifs et 14 lits de 30 m de long chacun, cette roseraie classique, structurée par des arches métalliques, a été créée en 2011 et dessinée par Michael Marriott, directeur artistique de David Austin Roses, au chevet de l'église abbatiale du 12^e siècle. Parallèlement, le jardin est aussi un « Rose Center » où le visiteur peut acquérir les rosiers David Austin, qu'il a découverts lors de la visite. Une boutique d'esprit anglais dédiée à la décoration de maison et au jardin ainsi qu'un salon de thé complètent l'ensemble.

► Le label « Jardin remarquable »

Créé en 2004 par le ministère de la Culture et de la Communication, pour reconnaître, valoriser et promouvoir tant les parcs historiques que les jardins plus récents, le label Jardin remarquable répond à des critères de qualité de la composition, d'intégration dans un site et d'éléments remarquables. L'intérêt botanique, un entretien respectueux de l'environnement, et la pédagogie envers le public s'ajoutent aux critères précédents. Qu'ils soient jardins d'amateurs ou de professionnels, les « jardins remarquables » sont ouverts à la visite au moins 45 jours par an et identifiables par un logotype.